



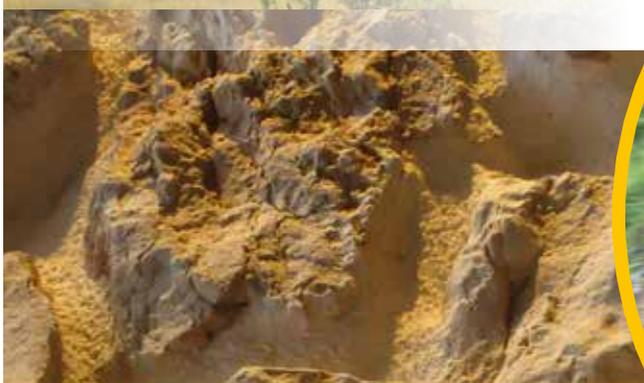
Petit Le Gajanais



MAIRIE DE GAJAN

Janvier - Juillet 2020

*Nouvelle équipe
Nouveau Bulletin Municipal*



BULLETIN MUNICIPAL

n° 1

Fortes chaleurs : recommandations

En cas de fortes chaleurs ou de canicule, quelques conseils de prévention notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes...) sont à suivre.



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Mouiller son corps et se ventiler



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Ne pas boire d'alcool



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Éviter les efforts physiques



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



~ Baignades ~
ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !
VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !
Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



Baignez-vous en même temps que votre enfant, restez toujours avec lui quand il joue au bord de l'eau



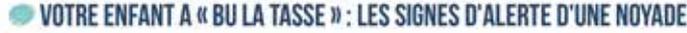
OU
Désignez un SEUL ADULTE sachant nager responsable de la surveillance



Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne
Ne restez pas le regard fixé sur votre téléphone ou votre tablette
Ne vous absentez pas, même quelques instants.



LE SAVIEZ-VOUS ?
Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.



VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE



FATIGUE et/ou TENDANCE À S'ENDORMIR



SIGNES RESPIRATOIRES : TOUX et/ou ESSOUFFLEMENT et/ou LÈVRES BLEUES



VOMISSEMENTS



Si votre enfant n'est pas comme d'habitude après plusieurs minutes, et en particulier s'il présente l'un ou plusieurs de ces signes, **il faut rapidement prévenir les secours.**
La noyade dite « sèche », c'est-à-dire sans eau dans les poumons et sans aucun signe d'alerte, n'existe pas.



NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE : 15 - 18 - 112



POUR PLUS D'INFORMATIONS
<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.prevention.sports.gouv.fr



EN PARTENARIAT AVEC



sfm
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MONTAGNE



Ministère de la Santé et des Solidarités
Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère des Sports



LE MOT DU MAIRE

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens, tout d'abord je voudrais remercier très sincèrement tous ceux qui se sont déplacés aux urnes et ont exprimé leur choix démocratique quel qu'il soit,

lors du vote du 15 mars. La démarche de venir voter n'était pas chose simple face à la pandémie qui nous frappait.

Suite à ces élections, tous les candidats ont été élus dès le premier tour. L'équipe municipale a été renouvelée à 60%. Mais la mise en place du nouveau conseil s'est vue reportée au 18 mai. A présent, tout peut reprendre à peu près normalement, sans ne jamais oublier les gestes barrières et la distanciation sociale. De ce fait, nous avons dû mettre en place durant cette période et encore aujourd'hui d'autres moyens de travailler et également de recevoir le public.

Nous avons également pu mettre en place le nouveau conseil avec l'élection du Maire, des adjoints et des conseillers. Le 10 juin, nous avons procédé à l'attribution des commissions aux élus et d'ici la fin juillet, nous voterons le budget.

En raison de la crise sanitaire, toutes les manifestations sur le village sont annulées pour cet été 2020.

La réouverture des écoles s'est faite par étape. Au 22 juin, tous les parents le souhaitant pouvaient remettre leurs enfants en classe, malgré le peu de temps qu'il restait jusqu'aux vacances d'été.

L'organisation pour autoriser cette réouverture n'a pas été des moindres. Je tiens d'ailleurs à remercier nos instituteurs pour leur investissement tout au long de cette période, car ils ont œuvré pour nos enfants, même à distance.

Nos choix concernant la réouverture progressive de nos écoles ont été guidés par rapport à la santé de nos enfants qui nous est si chère.

Je remercie également l'association Gajanaise, qui grâce à son investissement pour notre village, a constitué un groupe de bénévoles afin de fabriquer des masques pour pallier à la pénurie. La Mairie a contribué, en les aidant pour la distribution dans chaque foyer et a d'ailleurs par la même occasion, distribué également les masques fournis par Nîmes aggro.

Mes derniers mots seront pour nos aînés qui ont marqué l'histoire de notre village et qui nous ont quittés en ce début d'année :

M^{me} Simone Lauret ainsi que M. René Fabre, ancien maire du village (1995-2001) et Josette Andreux, qui fut la première femme élue 1^{ère} adjointe sur la commune.

Je vous souhaite un bel été en espérant que les tourmentes de ces derniers mois soient chassées par notre beau soleil et vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Maire

Jean-Louis **POUDEVIGNE**



SOMMAIRE

• Edito.....	p01
• Vie Municipale.....	p02
• Infos pratiques.....	p06
• Culture & Sport.....	p08
• Histoire du village.....	p09
• Nîmes Métropole.....	p10
• Civisme & Incivisme.....	p11
• Associations.....	p13
• Etat civil.....	p14

Rédaction : Mairie de Gajan

Bernard Fabre - Séverine Samper - Véronique Roulle
Olivier Vézinet - Jean-Louis Poudevigne - Alain Delage

Tél : 04.66.81.13.38 - Fax : 04.66.81.13.48

Mail : mairie.gajan@laposte.net

Site internet : www.gajan.fr

Réalisation : Com' Equinoxe (Gajan) - 06 12 78 12 38

• Dépôt légal à parution

• Les articles et les photos sont publiés
sous la seule responsabilité de leurs auteurs

• Crédits Photos : Mairie Gajan & Gilles Garcia

L'ANNÉE 2020 dans nos MÉMOIRES

Nouveau Conseil Municipal

Chers lecteurs du Petit Gajonais, nous voilà repartis ensemble pour un nouveau mandat, puisque le 15 Mars dernier vous avez élu les quinze personnes qui vont gérer l'avenir de notre commune. Ces élections municipales se sont déroulées dans des conditions bien particulières, en cause ce virus venu de Chine appelé Coronavirus ou SARS-COV-2 ou COVID-19 ou 2019-nCOV, ennemi invisible dont on ne soupçonnait pas toute la gravité à ce moment-là et qui allait causer la catastrophe, bouleversant notre vie quotidienne.

En effet, la période que nous traversons restera gravée à jamais dans nos mémoires, mais aussi dans notre Histoire, comme le furent la peste partie de Marseille en 1720 et la grippe espagnole, qui provoqua de nombreux décès notamment dans notre village. Toutefois, il ne faut pas oublier que la grippe asiatique en 1956-1957 et la grippe de Hong-Kong en 1968-1969 qui en est issue, ont été des pandémies qui ont tué respectivement 2 et 1 million de personnes dans le monde.

Le souhait de chacun est que, en Décembre 2020, lors de la parution du Petit Gajonais, nous ayons retrouvé une



Cette photo a été prise avant la crise du Covid-19

vie meilleure, et que la leçon que nous vivons nous fasse prendre conscience que l'homme ne maîtrise pas tout, la nature sera toujours là pour nous le rappeler. En attendant protégez-vous tous et prenez soin de vos proches.

Pour terminer ces quelques lignes, un grand merci au monde médical qui a assuré un travail exemplaire, dans des conditions très difficiles, pour sauver de nombreuses vies.

Et enfin, un grand merci à nos infirmières et à l'Association Gajanaise qui ont confectionné des masques pour les habitants de notre village.

B.F.

Ces Dames au Conseil Municipal de Gajan

C'est en 1977 que des femmes accèdent pour la première fois dans l'histoire de notre village, au statut de Conseillères Municipales : Monique Durand, et Josette Andreux qui a été 1^{ère} adjointe au maire Jean Fabre et qui restera en place jusqu'à la fin de son mandat en 1983.

En 1983, c'est au tour de Patricia Abila, 1^{ère} adjointe au maire René Fabre jusqu'en 2001.

Fabienne Roca participe au conseil municipal du mandat de Renaud André en tant que 3^{ème} adjointe de 2001 à 2014. Le 25 Mai 2020, Fabienne est élue

à l'unanimité 1^{ère} adjointe au 2^{ème} mandat du maire Jean-Louis Poudevigne, elle débute donc sa 3^{ème} participation à la mairie de Gajan.

N'oublions pas ces dames qui furent membres du conseil municipal de 1977 à nos jours, c'est seulement à la mandature 1983-1986 qu'aucune femme ne figure au conseil municipal.

A la suite des élections municipales du 25 Mars 2020, ce sont sept dames qui ont maintenant la tâche de gérer notre commune : *Gajan montre l'exemple.*

B.F.

Départ à la retraite Rudy

Rudy Blanchard, employé municipal à Gajan depuis 2002, a pris sa retraite en Avril dernier.

Nous avons l'habitude de le rencontrer au cours de ses activités journalières de nettoyage des rues, du griffe, mais aussi des abords de la Davalade. Dès le printemps il broyait l'herbe des prés pour le bien-être de chacun, et l'entretien du cimetière lui incombait également.

Par mauvais temps, il s'occupait avec Lionel des travaux de soudure ou de maçonnerie.

C'est grâce à ces employés municipaux que nous devons la propreté de nos villages, car il ne se passait pas un seul jour sans balayer, nettoyer, ramasser les feuilles mortes en automne, broyer l'herbe en été, enlever la neige en hiver...

Nous souhaitons à Rudy une bonne et longue retraite auprès des siens.

B.F.





Elections du 15 mars

Le vote du 15 mars a été spécial mais toutes les précautions nécessaires ont été prises avec un circuit à respecter ainsi que les règles de distances, gels hydroalcooliques, lingettes et stylos, mais il y a eu beaucoup de retenue.



Cérémonie du 8 mai

Egalement la cérémonie du 8 mai a été très sobre mais la reconnaissance à nos morts pour la France a eu lieu avec le dépôt de gerbe par le maire et ses adjoints, les rassemblements étant interdits.



La Fête votive 2020 annulée

Après la fête du printemps annulée pour cause de COVID-19, le Comité des fêtes a décidé d'annuler toutes les festivités et donc de suspendre la fête votive qui a lieu chaque année la dernière semaine de Juillet.

Suite à cela, le Comité s'est engagé à verser une aide financière aux manades qui devaient participer à la fête votive 2020. Cette somme, ajoutée à celle de nombreux Comités des fêtes qui ont fait de même, permettra d'aider les manadiers à traverser cette année exceptionnelle où aucune manifestation taurine n'est organisée dans nos villes et nos villages gardois.

Les taureaux et les chevaux sont au repos dans les prés, pour encore des mois, bien tranquilles, en attendant de nous faire vivre de nouvelles émotions sur notre magnifique site de Gajan : « *les traditions doivent vivre* ».

Par ailleurs, notre jeune razeteur Gajanais Mehdi Marguerite devait débiter la saison 2020 en courses de Ligue (présélection cornes en pointe) or la Fédération française de la Course Camargaise (FFCC) a annulé toutes les manifestation taurines jusqu'à nouvel ordre. En espérant que Mehdi pourra reprendre le chemin des arènes au mois de septembre prochain, notre razeteur s'entraîne après sa journée de travail pour maintenir la forme et être prêt pour aller affronter les cocardiers.

Aussi au cours de l'année 2019, deux jeunes gajanais Thomas Durand et Calvin Roca ont rejoint l'école de razeteurs de St-Chartes, où ils ont déjà participé à des courses avec de jeunes bêtes. Mais comme pour notre ami Mehdi, le COVID-19 les empêche de reprendre les entraînements.

A suivre...

B.F.

Mathieu Rieu-Durand



Mehdi Marguerite

Transhumance



Samedi 13 Juin le troupeau de brebis de Dimitri, berger au clos gaillard, a traversé notre village pour rejoindre les pâturages d'été sur le massif de l'Aigoual au Lac des Pises. Malgré la météo capricieuse ce jour-là, les Gajanais ont été nombreux à venir voir cet événement.



Le lendemain, aux alentours de 7h00, c'est un autre troupeau qui a traversé notre village. Celui de Louis qui emmenait ses brebis à Nîmes pour attendre

le camion qui les mènera dans la vallée de la Matheysine en Isère.

Louis est un jeune berger qui est basé à Montignargues.

Il reviendra après les estives début Octobre et proposera de vous vendre ces produits en direct.

Téléphone de Louis : contact seulement après le 1^{er} Octobre 06.19.65.17.79

O.V.



Une Cévenole sur les traces de Robert-Louis Stevenson

Après cette période de confinement je vous propose de lire le livre d'Eliane Brès « **Une cévenole sur les traces de Robert-Louis Stevenson** », Edité par Lacour, Nîmes.

L'auteur nous fait découvrir tous ces chemins que le célèbre anglais a suivi, des Monts du Velay dans la région du Puy au Gévaudan dans la région de Langogne, et du Mont Lozère aux Cévennes, accompagné de Modestine son ânesse.

En empruntant les drailles, chemins de transhumance des troupeaux, elle nous décrit des paysages sans cesse

renouvelés, hauts en couleur et en histoire : « La bête du Gévaudan » (1764-1767) qui hante encore ce territoire, puis plus au sud les Cévennes - pays des camisards- guerre impitoyable entre catholiques et protestants (1702-1704). Ce livre est plus qu'une invitation au voyage, à travers ce pays de France pas si loin de chez nous.

Eliane Brès appartient à une vieille famille gajanaise, son papa fut le dernier berger du village qui transhumait son troupeau de plus de cinq cent bêtes de Gajan aux pentes du Mont Lozère.

B.F.

Conseil Municipal des Enfants

Projet : créer un conseil municipal d'enfants (CME)

• C'est quoi ?

Le CME rassemble des jeunes de 8 à 14 ans élus pour un mandat de deux ans, qui se réunissent pour définir et mettre en œuvre leurs idées et projets.

• A quoi ça sert ?

C'est un apprentissage de la citoyenneté en permettant à des jeunes d'apporter des idées et projets au conseil municipal « des grands ».

Être porte-parole des jeunes du village, Organiser des manifestations :

Chacun peut faire germer une idée ?

Et toi, tu a fait partie d'un CME ? Qu'est-ce que tu en as appris ? Sinon, ça te tente ?

Contactez nous sur la page Facebook

<https://www.facebook.com/mairie.degajan> ou par mail mairie.gajan@laposte.net





PUBLICITÉ

Nous vous informons qu'à partir du prochain bulletin du petit Gajonais, vous pourrez y insérer votre publicité. Pour plus d'informations contacter la mairie au 04 66 81 13 38 ou par mail à mairie.gajan@laposte.net

Arrêtés de circulation

Délai de traitement des demandes d'arrêtés de circulation, de stationnement et de permission de voirie

Pour effectuer des travaux sur le réseau routier ou occuper temporairement le domaine public routier, vous devez obtenir une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT).

Le permis de stationnement est nécessaire pour les opérations sans implantation dans le sol. La permission de voirie concerne les travaux qui modifient le sol ou le sous-sol du domaine public.

L'autorisation d'occupation du domaine public prend la

forme d'un arrêté de voirie autorisant la réalisation des travaux pour une durée déterminée et éventuellement d'un arrêté de circulation qui autorise l'interruption ou l'aménagement de la circulation.

Pendant la durée des travaux, vous devez prendre en compte la sécurité, dans l'intérêt du public. Vous devez également réparer les dommages causés à la voirie et remettre les lieux en l'état à la fin de l'autorisation.

Toute demande doit être adressée à la mairie au plus tard 2 semaines avant le commencement des travaux. Si ce délai n'est pas respecté, votre dossier sera rejeté.

Une fin d'année scolaire chamboulée...



dans les conditions habituelles.

En effet, confinement oblige, à partir du 16 mars dernier, l'école s'est déroulée à distance.

Tous les jours, les enseignants donnaient le travail à faire par l'intermédiaire de l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Pendant cette période particulière, les parents ont dû prendre un rôle d'enseignant et les enseignants ont dû réfléchir aux meilleurs moyens de faciliter les apprentissages à distance (certains parents vous le diront, enseignant ça ne s'improvise pas...).

Même si cela n'a pas été tous les jours facile, chacun a pris son rôle à cœur afin que ce moment inouï dans l'histoire de l'école, se déroule dans les meilleures conditions possibles.

En dehors, du français et des mathématiques à travailler tous les jours, les élèves ont aussi relevé des défis lancés par leurs enseignants et notamment des productions en Arts Plastiques pour dire MERCI à ceux qui ont oeuvré pendant le confinement.

Vous pouvez aller voir cette vidéo aux adresses suivantes :

<https://entecole.ac-montpellier.fr/ent/os/fr/app/minisite/ecole-elementaire-de-gajan/accueil-1103>

ou sur https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2991080540938535&id=100001098540884

Ce satané coronavirus ne nous aura pas permis de finir cette année scolaire

Depuis le 8 juin, quelques élèves (une trentaine sur 78) ont eu la possibilité de retrouver leur bureau d'école dans des conditions un peu particulières (port du masque par les enseignants et le personnel de cantine, distance d'au moins 1 mètre entre les bureaux et chaque élève en cour de récréation, gestes barrières à respecter tout au long de la journée, ...). Les élèves qui ne sont pas revenus en classe continuent l'école à la maison avec le travail envoyé par les enseignants.

Maintenant, nous espérons que le virus ne s'invitera pas pour la rentrée des classes au mois de septembre...

Christophe GEOFFROY



Du débroussaillage à l'emploi du feu

la réglementation

► DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage inclut :

- La taille, voire le cas échéant, la coupe d'arbres et d'arbustes, afin que les houppiers des sujets conservés soient espacés de 3 mètres les uns des autres et des constructions.
- La possibilité de conserver des bouquets d'arbres (surface maximale de 80 m²) à condition qu'ils soient distants de 3 mètres de tout autre arbre, arbuste, bosquet ou construction et que tous les arbustes situés en dessous aient été éliminés.
- La suppression des arbres et arbustes morts ou dépérissants.
- L'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus.
- La destruction ou l'élimination de tous les déchets de coupe.
- La tonte de la strate d'herbes.



Vous devez respecter les modalités de débroussaillage si votre construction et/ou votre terrain se trouve :

- à l'intérieur de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements d'une surface de plus de 4 hectares, boisements linéaires d'une surface de plus de 4 hectares ayant une largeur minimale de 50 mètres ;
- à moins de 200 mètres de ces formations.

Si votre propriété (terrain nu ou construction) se trouve, selon le PLU de votre commune (consultable en mairie) :

- **en zone urbaine**, vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle ;
- **en zone non-urbaine**, vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.



► EMPLOI DU FEU

L'emploi du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, est réglementé par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Si vous êtes propriétaire, ou occupant de ces terrains du chef de leur propriétaire :

- vous pouvez allumer un feu toute l'année dans des foyers spécialement aménagés attenants aux habitations (barbecue),
- en revanche, il vous est interdit de fumer, porter ou allumer du feu,
- du 15 juin au 15 septembre,
- en période de sécheresse (temps sec depuis plus de deux semaines avec vent fréquent),
- au-delà de ces périodes, en cas de risque exceptionnel déterminé par arrêté préfectoral.

Si vous n'êtes ni propriétaire, ni ayant droit, tout emploi du feu vous est interdit toute l'année.

► INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX

• Les obligations à respecter.

Le brûlage des déchets verts par les particuliers est interdit en tout temps dans le Gard par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Les agriculteurs et les forestiers ne sont pas concernés par cette interdiction dans le cadre de leurs activités professionnelles. De plus, par dérogation au RSD et en l'absence de solutions alternatives d'élimination des résidus de coupe facilement accessibles (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts), les propriétaires et les occupants de ces terrain du chef de leur propriétaire, soumis à l'obligation de débroussaillage, et eux seuls, peuvent incinérer des végétaux coupés :

- du 1^{er} février au 14 juin inclus, sur déclaration préalable à la mairie de la commune où la propriété se situe ;
- et du 15 septembre au 31 janvier sans déclaration.

Pour faciliter l'entretien de surfaces pastorales ou dans le cas de brûlages dirigés et encadrés, les propriétaires et leurs ayants droits peuvent incinérer des végétaux sur pied du 15 septembre au 14 juin inclus, sur déclaration préalable auprès de la mairie.

En cas de non respect de la réglementation

• Les contrevenants aux dispositions des articles de l'arrêté préfectoral sur la réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4^e classe ou de 5^e classe, selon la situation des terrains en cause. S'ils ont provoqué un incendie, ils s'exposent aux sanctions prévues dans le code forestier (peines d'amende et/ou d'emprisonnement). Concernant le débroussaillage, en cas de non exécution des travaux à l'expiration du délai fixé par la mise en demeure adressée par l'autorité compétente – le maire ou le cas échéant le préfet – l'amende peut être portée à 30 €/m² non débroussaillé.

• Vous êtes usager circulant sur les voies publiques traversant des massifs forestiers, il vous est interdit de fumer ou de jeter des objets pouvant provoquer un départ de feu.

 République Française Préfecture du Gard Direction Départementale des Territoires et de la Mer		ANNEXE Arrêté préfectoral n° 2012 ____ relatif à l'emploi du feu Cachet de la commune										
Déclaration d'incinération de végétaux en période autorisée au titre de l'année : _____												
Je soussigné : _____ propriétaire <input type="checkbox"/> occupant avec titre <input type="checkbox"/> déclare avoir l'intention de faire brûler des végétaux : sur pied <input type="checkbox"/> coupés <input type="checkbox"/> sur la commune de : _____ lieu dit : _____ pour la période du _____ au _____ Adresse : _____ Parcelles cadastrales : _____ Superficie approximative : _____												
Le déclarant s'engage à : <ul style="list-style-type: none"> • détenir sur lui cette déclaration lors de l'incinération et à la présenter en cas de contrôle. • prévenir les sapeurs-pompiers en téléphonant par le 18 ou le 112 le jour même avant le démarrage et à la fin de l'opération. • effectuer la mise à feu par temps calme et seulement si la vitesse de vent observée ou prévue par Météo France est inférieure en moyenne à 20 km/heure. • procéder à l'incinération entre l'heure légale de lever du soleil et 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil • disposer à proximité immédiate d'un moyen d'alerte (téléphone mobile ...) et d'une réserve d'eau avec un dispositif de pulvérisation. • assurer une surveillance constante et directe du feu. • ne pas quitter la zone avant extinction complète du ou des foyers, l'extinction totale devant être effective au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil. 												
Périodes réglementées pour l'emploi du feu applicables aux propriétaires et ayants droits à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements												
Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	15 - Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
Brûler des végétaux coupés	Possible (*) sans déclaration	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT		Possible (*) sans déclaration			
Brûler des végétaux sur pied	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT		Possible (*) avec déclaration				
(*) Sauf si vent supérieur à 20 Km/heure												
Le déclarant Date et signature						Original à conserver par le déclarant 1 copie à laisser en mairie						
Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur en cas de propagation du feu vers d'autres propriétés												

Noël à Gajan 2020

Pour cette seizième édition de « Noël à Gajan », les ingrédients qui ont fait la renommée de cette manifestation très bien installée maintenant, dans le décor des fêtes calendales gardoises, ont été reconduits pour le plaisir du millier de visiteurs qui font confiance aux organisateurs d'années en années.

Cette 16^{ème} édition, qui se déroulera les **samedi 28 et dimanche 29 novembre 2020** au foyer de **La Davalade**, offrira toutefois de grandes nouveautés que tout un chacun pourra découvrir au fil des scènes, que les constructeurs de la grande crèche provençale sont occupés à concocter actuellement.



Samedi 28 novembre **Dimanche 29 novembre**

14h00 à 18h00
Foyer de "La Davalade"
Présentation des différentes crèches
et vente de santons

16h30
Concert de Choralas, au Temple

17h00
Vente de vin chaud,
espace "La Davalade"

10h00 à 18h00
Foyer de "La Davalade"
Présentation des différentes crèches
et vente de santons

11h00
Ambiance provençale et méridionale

17h00
Vente de vin chaud,
espace "La Davalade"

Cette initiative est organisée en soutien à l'association COLINE, syndrome de Françoise, avec le soutien de l'association gajanaise et de la mairie de Gajan.

GAJAN

A.D.



L'Étoile de Bessèges 2020 est la 50^{ème} édition de cette course cycliste par étapes masculine. Elle a eu lieu du 5 au 9 février 2020 entre Bellegarde et Alès sur un parcours de 610,67 km et fait partie du calendrier UCI Europe Tour 2020 en catégorie 2.1.

Ils ont traversé notre joli village le 6 février lors de l'étape 2 pour le plus grand bonheur des amateurs de cyclisme.

A 24 ans, Benoît Cosnefroy a remporté cette édition 2020.

S.S.





Petite histoire de notre village

Lors de la dernière parution de notre journal, je vous avais proposé une énigme concernant un accident de circulation sans gravité sur notre commune, au printemps 1952. Le véhicule était conduit par un acteur célèbre qui se rendait sur le tournage du film « *Le salaire de la peur* » du réalisateur Henri-harles Clouzot, tournage qui avait lieu ce jour-là à la Bambouseraie d'Anduze. Cet acteur était le bien connu *Yves Montand*.

Après sa consultation par le D' Gory de St-Mamert, *Yves Montand* reprenait la direction d'Anduze pour tourner la fameuse scène au cours de laquelle le camion chargé d'explosifs conduit par Charles Vanel, s'est retrouvé embourbé dans une nappe de pétrole en plein cœur de la Bambouseraie !

Souvenir, souvenir...

B.F.

GAJAN d'antan...

1913 – On projette de construire une cabine téléphonique.

De nos jours, nos téléphones portables font partie intégrante de nos mains. On pourrait même croire qu'ils y sont greffés tant leur présence y est permanente. Pourtant il n'en a pas toujours été ainsi !

Il y a une centaine d'années il en était totalement autrement. L'invention d'Alexander Graham Bell (1847-1922) n'avait pas encore sa place dans toutes les maisons et encore moins dans les poches des consommateurs comme en ce début du 21^{ème} siècle.

Parmi les grandes modernités que Gajan vit arriver au début du siècle dernier, le téléphone fit son apparition en 1910. Afin que toute la population puisse bénéficier de ses bienfaits, le Conseil municipal décida, le 8 août 1913, de faire construire un bureau téléphonique dans lequel les habitants pourraient profiter d'un service à des heures bien précises.

Le 13 mai 1914 les élus décidèrent qu'il « *y a extrême urgence à ce que la construction d'un bureau téléphonique*

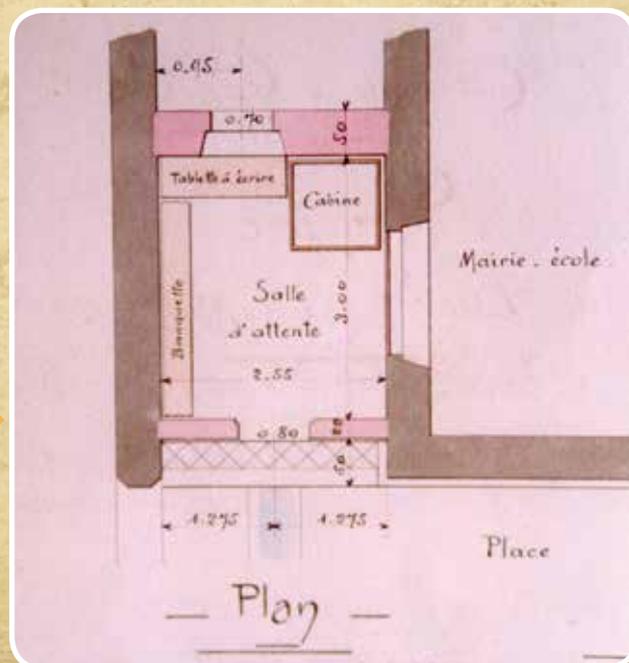
et l'appropriation d'une maison pour le garde-champêtre soient exécutés le plus tôt possible ».

L'endroit choisi pour l'édification dudit « *bureau téléphonique* » se situait dans le renforcement de la mairie où se trouve actuellement l'entrée de celle-ci et la boîte à livres.

Le projet en question comprenait la cabine proprement dite ainsi qu'une salle d'attente dans laquelle officierait la gérante. Le financement était bouclé et les plans effectués, mais la Première guerre mondiale le stoppa net.

Lorsque le 4 juillet 1920, les élus locaux reprirent le dossier, ils le modifièrent et firent le choix d'aménager la cabine dans une maison achetée pour loger le garde-champêtre, située au numéro 93 de la Grand'rue et appelée communément « *Maison de la Glacière* ». Les fonctions cumulées permirent de faire des économies. Aujourd'hui, il ne nous reste que quelques plans magnifiquement dessinés portant témoignage d'un projet qui annonçait le modernisme et qui ne vit jamais le jour.

A.D.







REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Santé
publique
France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?


GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)



La commune de Gajan sera désormais desservie par les bus Tango, le réseau de Nîmes Métropole.

En complément de l'offre TER existante, le réseau TANGO vous propose 3 lignes à vocation scolaires et 1 ligne de bus pour desservir la ville de Nîmes :

- Ligne 112 qui dessert les établissements scolaires de Nîmes et le centre-ville Nîmois.
- Ligne 802 qui dessert le collège « Frédéric Desmons » de Saint-Geniès-de-Malgoirès.
- Ligne 802 qui dessert les écoles de Fons, Saint-Bauzély et Gajan.

TANGO vous propose également des titres de transport adaptés à vos besoins de déplacements, un service innovant avec des paiements dématérialisés, une information toujours présente sur les points d'arrêts, sur le site internet et les réseaux sociaux. Tous les abonnements ou titre de transport sont valables sur l'intégralité de notre réseau !

POUR BÉNÉFICIER D'UN ABONNEMENT, c'est simple !

VOUS ET VOTRE ENFANT POSSÉDEZ DÉJÀ UNE CARTE BANG – que devez-vous faire ? (Distribuée par LIO ou TANGO)

Vous conservez votre carte et vous pourrez souscrire à un abonnement depuis notre e-boutique, chez nos dépositaires ou à notre agence commerciale à Nîmes.

VOUS ET VOTRE ENFANT NE POSSÉDEZ PAS DE CARTE BANG

Vous remplissez le formulaire d'inscription disponible dans vos mairies, en boutique TANGO ou téléchargeable sur tangobus.fr. La carte BANG vous sera alors adressée à domicile. Dès réception de cette carte vous pourrez souscrire un abonnement sur notre e-boutique, chez nos dépositaires ou à notre agence commerciale sur Nîmes.

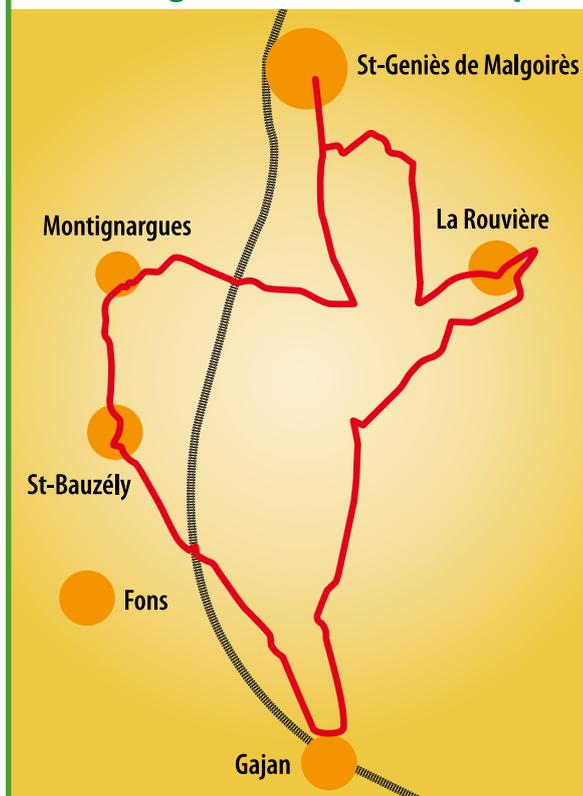
VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS SUR LES ITINÉRAIRES, LES HORAIRES

Le site internet - tangobus.fr, vous donne toute l'information sur le réseau. A partir du 30 juin une application mobile sera disponible n'hésitez pas à la télécharger.

Nous vous souhaitons la bienvenue sur le réseau TANGO pour toute information supplémentaire vous pouvez consulter notre site www.tangobus.fr ou contacter le service clientèle TANGO au 0 970 818 638.

A bientôt sur nos lignes !

Boucle Cyclo-découverte des villages de la Gardonnenque



3 boucles ont été identifiées sur le territoire de Nîmes métropole dont une passant par Gajan : la boucle de la Gardonnenque de 13 km. L'objectif est de développer le tourisme, faire connaître nos paysages : Manade, garrigue, vignes, bois des Leins, petits villages pittoresques avec visite et dégustation de vins.

DE BONNES CHOSES...



Une initiative personnelle et anonyme pour le bien du village.



Confection de masques par les couturières et couturiers Gajanais



Poubelles

Nous vous rappelons que les poubelles doivent être sorties la veille du ramassage à 19h et récupérées au plus tôt après la collecte.



ET DES MOINS BONNES...

Vandalisme des conteneurs poubelles et du gabarit par des tagueurs



Incivisme dans nos garrigues : installation de barrières

Depuis plusieurs années et plus particulièrement ces deux derniers mois, le comportement de se débarrasser gratuitement d'encombrants de toute sorte : ferraille, gravats, plastiques, etc. devient de plus en plus fréquent sur notre commune. Ainsi, le conseil municipal a décidé de condamner les chemins à l'aide de barrières métalliques. Les premières ont été installées en bordure de la D907 en direction de Nîmes.

Ces barrières sont conformes à la réglementation

demandée par les pompiers et la gendarmerie, la partie du chemin non fermée (1m50) étant réservée aux piétons, cyclistes, cavaliers.

C'est avec regret que le conseil municipal a pris cette décision. Elle se justifie pour la protection de nos garrigues car ces dépôts sauvages sont des risques d'incendie durant l'été, et un véritable fléau pour l'environnement.

B.F.





Solidarité et Bénévolat sur notre Commune

Sur l'initiative de l'association gajanaise et par son aide financière, des bénévoles se sont activés à la fabrication de masques (plus de 1000) et ce pendant plusieurs semaines. Monsieur Le Maire tient à souligner cette belle initiative dans ces moments difficiles et remercie au nom des élus et de la population toutes ces personnes de l'ombre qui se reconnaîtront. Cette distribution a été renforcée par la participation de l'agglo qui a fourni 800 masques.



M et M^{me} Tabusse, une ancienne famille de Gajan, arrivés en 1963 pour s'installer dans notre beau village où ils ont élevé leur petite famille.

Les années ont passé et après avoir fêté leurs noces d'or, ils ont fêté le 29 août 2019 leurs noces de diamant, entourés de leurs enfants, petits-enfants, et arrière-petits-enfants autour d'un bon repas.

Souhaitons à ce couple sympathique et discret, des jours heureux et une longue vie.

J-L.P



Etat Civil 2020 - 1^{er} semestre

Naissances

20/02/2020 : BOUTOUX KEOMOUNGKHOUNH Maylone

Décès

14/01/2020 : Madame SURAUX Josy

16/01/2020 : Monsieur BANCILLON Louis-Georges

05/02/2020 : Monsieur FABRE René

19/02/2020 : Madame ANDREUX Josette née LARNAC

25/03/2020 : Madame POUDEVIGNE Renée née ORTUNO





REPRISE DES ACTIVITÉS DE L'AGSP

Dès l'annonce de la possibilité d'ouvrir les salles de sports, l'AGSP avec l'accord de la mairie a proposé la reprise de toutes ses activités avec quelques aménagements pour pouvoir respecter les règles sanitaires préconisées. Dans l'ensemble tout le monde a pu être satisfait.

Pour qu'il n'y ait aucun contact, nous avons décidé d'offrir à chaque adhérent le matériel utilisé dans les

différentes activités (briques, sangles, élastiques etc). Les activités se terminent la première semaine de juillet, en espérant un retour à la normale pour la rentrée prévue le 14 ou le 21 septembre, à confirmer. Je vous souhaite à tous un très bel été, plein de sérénité.

MANIFESTATIONS DE L'AGSP

Confinement oblige, nous n'avons pas pu organiser le marché du terroir et de l'artisanat prévu le 7 juin, nous le reportons en 2021.

Par contre nous espérons pouvoir maintenir Noël à Gajan le week-end du 28 et 29 novembre 2020. E.Y.

Le **club le Mimosa** a fait son Assemblée Générale le 5 février 2020

Lors de cette réunion, ont été réélus :

- Présidente, Monique **POUDEVIGNE**
- Vice-présidente, Michèle **MAZAURIC**
- Secrétaire, Mireille **BENARDON**
- Trésorier, Bernadette **MARGUERITE**



Et le bureau a proposé 6 activités pour 2020, à ce jour 2 des activités ont été reportées pour 2021 pour cause de crise sanitaire et les 4 autres prévues de septembre à décembre sont en attente

selon les décisions gouvernementale. Cette année avait pourtant commencée sous de bon hospice puisque le club était passé de 35 membres à 44.



Le Club de danse country

==>

les " Black Angel's Country "

Venez découvrir la Country à Gajan.

Après une année 2019-2020, riche en activités, pleine de souvenirs heureux, jusqu'au mois de mars 2020 malheureusement, c'est avec une forte motivation que Les Black Angel's Country préparent leur rentrée 2020/2021.

Dans une ambiance sympathique et décontractée, l'association des Black Angel's Country propose des cours de danse country western sur tous les styles (Rock, Valse, Danses Irlandaises, West Coastin, East Coastin, Chacha, 2 step...).



Les cours se dérouleront à la salle LA DAVALADE à Gajan, tous les Mercredis de 18h00 à 22h00 et seront dispensés par 2 animateurs (Maryse et Patrick).

18h00/19h00 : niveau confirmé (connaissant tous les termes, positions et pas techniques)

19h00/20h30 : niveau débutant

20h30/22h00 : niveau 2^{ème} année (minimum 1 an de pratique)

De plus, le club propose des démonstrations tout au long de l'année à la demande, au cours de manifestations diverses (maisons de retraite, animations dans les écoles, dans des centres équestres, animations privées...).

Nous vous attendons nombreuses et nombreux. Pour les nouveaux arrivants : 2 cours d'essai gratuits vous sont offerts.

Renseignements et inscriptions : permanence assurée le mercredi 02 septembre 2020, de 18h00 à 22h00.

Reprise des cours :

le Mercredi 09 septembre 2020 à 18h00

Contact téléphone et mail ci-dessous

Tél : 06-07-47-21-56

Mail : black.angels.country@gmail.com

Site : <http://blackangelscountry.fr/>

Numéros Utiles



Mairie de Gajan

Tél : 04.66.81.13.38

Fax : 04.66.81.13.48

Mail : mairie.gajan@laposte.net

• Horaires d'accueil du public

Lundi 13h30-17h30

Mercredi : 8h15-12h

Vendredi : 13h30-17h

Permanence des élus : les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 17h à 19h

• Site internet : www.gajan.fr

Régulièrement mis à jour, n'hésitez pas à le consulter.



• Bibliothèque

Horaires d'ouverture :

Mercredi de 16h à 18h / Samedi de 10h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires :
ouverte uniquement le samedi

Correspondant Midi Libre : Alain Delage

Communauté d'agglomération Nîmes Métropole

3 rue du Colisée - 30947 NÎMES

Tél : 04.66.02.55.55

www.nimes-metropole.fr

• **Ordures ménagères** : passages mardi et samedi matin

• **Tri sélectif** : passage jeudi matin

• **Déchetterie de La Rouvière** : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

► Les formulaires sont disponibles en mairie ou sur le site internet

Écoles maternelles :

Fons : 04.66.63.19.53

St Mamert : 04.66.81.19.54

Écoles élémentaires

St-Bauzély : 04.66.81.75.12

Fons : 04.66.81.12.48

Gajan : 04.66.63.21.51

Cantines

St-Bauzély : 04.66.63.17.65

Fons : 04.66.63.25.71

Gajan : 04.66.63.26.55

Assistants maternelles

Bousquet Cécile 04 66 62 94 86

Grosjean Mireille 04 66 63 26 82

Manzano Laurence 07 81 87 87 15

Meyer Michèle 04 66 62 96 06

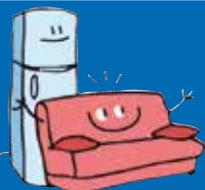
Lecluze Marie-Pierre 09 66 87 61 71

Lyet Laëtitia 06 72 82 81 22

Ortega Sonia 06 18 31 16 78

Famille d'accueil personnes âgées

Annie Curmi-Pagès 04 66 58 51 40



COLLECTE ENCOMBRANTS SUR GAJAN

Mercredi 22/07 - Mercredi 19/08 - Mercredi 16/09 - Mercredi 21/10

Mercredi 18/11 - Mercredi 16/12

NOUVEAU

Un **infographiste** à Gajan ! Gilles Garcia a créé son entreprise de communication Com' Equinoxe pour pouvoir répondre à tous vos besoins :



Imprimerie - Signalétique - Adhésifs - Textile (flocage & broderie) - Création logo - Publicités... N'hésitez pas à l'appeler pour toute demande. Il se fera un plaisir de venir vous voir et trouver la solution qui vous convient. Grande expérience et proximité, il est à votre écoute. **Tél. 06 12 78 12 38**

FLYER - AFFICHE - DÉPLIANT - CARTE DE VISITE - PANNEAU - BÂCHE...

N'oubliez pas



Vente directe producteur de légumes aux Baraquettes avec **GARD'en 30**
Tél : 07 77 86 57 24

A Gajan, achetez des bouteilles de gaz près de chez vous !

Avec **MIDI GAZ**
Tél : 04 66 29 82 63

